CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE À AMSTERDAM

PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DU CONSEIL CONSULAIRE POUR LES PAYS-BAS

(Consulat général de France à Amsterdam, le 22 juin 2017)

Membres présents :

- Mme Anne Genoud, Consule générale, présidente du conseil consulaire
- Mme Hélène Degryse, conseillère consulaire, vice-présidente du conseil consulaire
- M. Brieuc-Yves Cadat, conseiller consulaire
- Mme Marie-Christine Kok Escalle, conseillère consulaire
- Mme Catherine Libeaut, conseillère consulaire
- M. Benoît Bigand, consul-adjoint, expert

Etait excusée : Mme Alexandra Berbain, conseillère consulaire.

1) Adoption de l'ordre du jour :

- ✓ L'ordre du jour est adopté conformément aux dispositions de l'article 9, alinéa 1, du décret n° 2014-144 du 18 février 2014 relatif aux conseils consulaires à l'Assemblée des Français de l'étranger et à leurs membres.
- ✓ La présidente du conseil consulaire rappelle aux participants la confidentialité des débats. Toute communication concernant le présent procès-verbal est subordonnée à sa publication en ligne.

2) Présentation du rapport annuel sur la situation de la circonscription consulaire des Pays-Bas

Le consul-adjoint a présenté le bilan de l'activité consulaire de l'année 2016. Pour l'ensemble des Pays-Bas (européens et outre-mer), le nombre de Français inscrits au registre était de 25 685 au 31 décembre 2016, en augmentation de 7% par rapport à l'année 2015 (24 000 Français inscrits au 31/12/2015). Cette communauté est plutôt jeune (92% de moins de 60 ans, 28% sont des mineurs) avec une majorité d'actifs et le quart des Français sont des binationaux. On estime cependant qu'entre 40 000 et 50 000 Français sont installés aux Pays-Bas européens. Outre-mer (322 inscrits), l'écart serait bien supérieur, notamment à Sint Maarten (274 inscrits).

Les autorités néerlandaises évaluent à plus de 800 000 le nombre Français de passage chaque année dans le pays (voyages d'affaires, tourisme et études).

Le Consulat général de France à Amsterdam a reçu en 2016 environ 11 750 visiteurs (Français résidents et de passage). Il a délivré 2 761 passeports, 1 093 cartes nationales d'identité, 110 laissez-passer et 646 pertes ou vols de documents y ont été déclarés au cours de l'année.

Le service de l'état civil a établi 827 actes en 2016 dont 106 dressés et 721 transcrits.

3) Bilan du déroulement des élections présidentielles et législatives 2017

Les différents scrutins du printemps 2017 se sont très bien déroulés. L'organisation a nécessité une mobilisation de toute l'équipe du Consulat général pendant plusieurs mois. La Consule générale tient une nouvelle fois à saluer le rôle et l'aide apportée par les nombreux volontaires, à Amsterdam et La Haye. Sans la mobilisation de ces volontaires, la constitution des bureaux de vote ne pourrait être assurée. Par ailleurs, le dispositif de sécurité mis en place pour la première fois dans un cadre électoral a nécessité une gestion du flux des électeurs par bureau de vote. Le dispositif a pu être amélioré et optimisé pour le second tour de l'élection présidentielle et les scrutins suivants.

Pour le Consulat général, il s'agit désormais de se projeter pour l'organisation des prochaines élections (européennes en 2019 et, le cas échéant, d'un référendum) qui ne pourront plus se tenir dans les locaux actuels de l'Hospice wallon. En réponse à une question sur la désignation des assesseurs et des délégués par les candidats ou leurs représentants, la Consule générale précise que leur rôle pourra être rappelé à l'aide d'une fiche-réflexe pour les différents candidats à l'occasion des prochaines élections.

4) Calendrier et activités du conseil consulaire au second semestre de l'année 2017

- Dimanche 24 septembre : élections sénatoriales, vote à Paris. Les 5 conseillers consulaires, en leur qualité de grands électeurs, participeront à ce scrutin ainsi que le délégué consulaire. Un vote par anticipation est prévu (aux Pays-Bas) la semaine précédente. Le vote par procuration est également possible.
- Du 2 au 6 octobre : 27ème session de l'Assemblée des Français de l'étranger à laquelle peuvent participer les conseillers consulaires. L'Assemblée des Français de l'étranger est composée de 90 conseillers AFE.
- Octobre (date à préciser) : cérémonie républicaine d'accueil pour les Français ayant acquis récemment la nationalité française. Les conseillers consulaires proposent de financer le verre de l'amitié pour clôturer cette cérémonie républicaine. La Consule générale n'y voit pas d'inconvénient.
- Mi-octobre : conseil consulaire ayant pour thème l'évolution du dispositif de l'enseignement français aux Pays-Bas.
- Fin octobre : commémoration à Flessingue du débarquement du commando Kieffer.
- Mardi 7 novembre : conseil consulaire en formation enseignement et bourses scolaires (2nde commission)
- Samedi 25 novembre : kermesse francophone.
- Jeudi 30 novembre : réunion annuelle des consuls honoraires de France aux Pays-Bas.
- Les Conseillers consulaires sont invités aux conseils d'établissement du lycée Van Gogh.

5) Questions diverses

Un point sur la relocalisation du Consulat général à Amsterdam : elle se poursuit et est en bonne voie d'aboutir. Cette relocalisation se fera sous forme locative.

Les conseillers consulaires souhaitent poursuivre leurs permanences régulières à Amsterdam et La Haye au second semestre de l'année 2017. Le calendrier sera mis en ligne sur le site du Consulat général au cours de l'été.

Mme Catherine Libeaut évoque l'arrêt des permanences des agents du consulat qui se tenaient jusqu'à fin 2016 à l'ambassade à La Haye et met en avant les difficultés que rencontreraient les Français de La Haye pour le retrait de leur passeport ou de leur carte d'identité. La Consule générale profite de cette question pour rappeler que les passeports devraient pouvoir être prochainement envoyés aux intéressés par la voie postale et à leurs propres frais Cette mesure de simplification des démarches administratives va être mise en place à partir de septembre en Europe et dans d'autres pays, tels que le Japon ou l'Australie.

Ce nouveau service est expérimenté actuellement dans 3 pays (Suisse, Espagne et Japon) et sera envisagé à compter de l'automne 2017 aux Pays-Bas, sous réserve de la validation de l'opérateur d'acheminement identifié pour assurer cet envoi par courrier spécialisé.

L’installation de la nouvelle agence consulaire à Rotterdam est en cours de réalisation.

Mme Catherine Libeaut interroge la Consule générale et le consul-adjoint sur les possibilités de report de participation des jeunes Français à la JDC (Journée Défense et Citoyenneté). Le consul-adjoint rappelle que le report est possible jusque l’âge de 25 ans et en cas de retour en France avant cet âge, la participation à une JDC en France est obligatoire. Les inscriptions doivent s’effectuer auprès d’un des trente centres du service national (en fonction du département de résidence du jeune Français, en métropole comme outre-mer). Les coordonnées des centres sont disponibles sur le site du ministère des Armées (defense.gouv.fr). A l’étranger, en l’absence d’organisation d’une JDC, tous les jeunes Français concernés reçoivent une attestation provisoire qui leur ouvre les mêmes droits qu’une attestation de participation.